

331.0 FE/DS

Ottawa, le 2 avril 1990

Note de dossier

↓  
 (Diese Seite 1  
 praktisch  
 identisch  
 mit Note BA/W1)  
 (S.2  
 etwas  
 differen-  
 zieren)

CANADA: Relations bilatérales avec la Suisse

Les relations bilatérales peuvent être qualifiées d'harmonieuses, règlement ayant été apporté à la plupart de questions litigieuses ou des problèmes spécifiques rencontrés par notre industrie au cours de ces dernières années.

I. Echanges commerciaux suisses avec le Canada:  
 (en millions de francs suisses)

	exportations		importations		solde
1985	760	+ 37 %	275	+ 5 %	485
1986	720	- 5 %	241	- 12 %	479
1987	639	- 11 %	294	+ 21 %	345
1988	757	+ 19 %	306	+ 4 %	451
1989	766	+ 1 %	398	+ 30 %	368

En 1989, les livraisons suisses vers le Canada (essentiellement: machines 32,7 %, chimie 17,5 % et pharmaceutique 8,6 %) ont représenté 0,9 % des exportations totales de la Suisse, tandis que les importations suisses en provenance du Canada (essentiellement produits agricoles 26,3 %, papier 19,8 % et machines 15 %) se sont élevées à 0,4 % des importations totales de la Suisse.

Le gouvernement canadien a adjugé en 1986 un contrat de 800 mio frs. à Oerlikon-Bührle pour la livraison de son système de défense anti-aérien et anti-char ADATS, dont l'assemblage sera effectué dans sa filiale de St-Jean-sur-Richelieu près de Montréal (province de Québec).

II. Investissements directs:

- suisses au Canada:

1988: 2,4 milliards francs, (4,1 % du total suisse soit 8ème marché des investissements suisses).

Depuis 1985, le régime juridique des investissements étrangers a été libéralisé (plus d'autorisation nécessaire pour des investissements inférieurs à 5 mio. \$ can.), ce qui s'est traduit par un intérêt croissant des investissements étrangers au Canada.

- canadiens en Suisse:

1986: 0,9 milliards francs (1,3 % du total canadien).

III. Questions bilatérales entre la Suisse et le Canada

D'une manière générale, il n'existe plus de contentieux entre la Suisse et le Canada.

- 2 -

Toutefois, l'industrie suisse se juge encore lésée dans deux domaines:

- exportation et commercialisation de fromages;
  - . concurrence déloyale d'autres pays.
- protection des brevets pharmaceutiques:
  - . renforcement du contrôle des prix des produits pharmaceutiques à la suite de l'amélioration de la protection des brevets (cf annexe II) et durée encore insuffisante de la protection des brevets.

Trois négociations en matière juridique et sociale sont en cours:

- accord d'entraide judiciaire en matière pénale:
  - . la Suisse semble rencontrer des difficultés avec le texte négocié en septembre 1989 à Berne. Le Canada, qui n'a pas encore été informé des problèmes suisses, a entrepris le processus interne de ratification et espère signer l'accord avant l'été 1990.
- traité d'extradition:
  - . les négociations sont en cours. La prochaine réunion de négociations vient d'être reportée, à la demande de la délégation suisse, à l'automne 1990 (probablement en septembre 1990 à Ottawa).
- accords de sécurité sociale avec le Canada et la Province du Québec:
  - . les négociations sont en cours. Les autorités canadiennes doivent résoudre leurs problèmes de compétences internes. La Suisse soumettra prochainement un texte d'accord révisé.

Les Consulats généraux et l'Ambassade sont engagés activement dans la protection des armoiries et de l'emblème suisse ainsi que des indications d'origine suisse. Différents cas ont été traités récemment.

D'autres dossiers bilatéraux méritent d'être signalés pour mémoire, mais n'appellent toutefois aucune action.

- Transfert de siège:
  - . procédure réglée par le Memorandum of Understanding signé le 29 mars / 2 octobre 1985;
- Coopération en matière nucléaire
  - . accord en vigueur.
- Boycott des banques suisses par la province Ontario à cause de leurs engagements /Afrique du Sud
  - . affaire classée (malgré déclaration expresse des autorités fédérales canadiennes, la province d'Ontario semble maintenir son attitude)
- Good Manufacturing Practices (GMP)
  - . Accord signé fin 1988. Pour le moment, il y a trois demandes d'inspection, pour lesquelles la réponse suisse se laisse attendre à cause de la restructuration de l'Office intercantonal de contrôle des médicaments.